



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE L'ÉPIPHANIE

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉLIVRANCE D'UN PERMIS DE DÉMOLITION ROUTE 341 (Lots 2 364 335 et 2 364 336)

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière, qu'une demande de permis de démolition a été soumise à l'attention du comité de démolition de la Ville de L'Épiphanie en regard du bâtiment sis aux lots 2 364 335 et 2 364 336 Route 341 en la Ville de L'Épiphanie.

La démolition dudit bâtiment est demandée dans le but de la création d'un terrain vacant.

Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition concernant ledit immeuble doit, dans les 10 jours de la publication du présent avis ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la municipalité dont le bureau est sis à l'adresse suivante :

**Ville de L'Épiphanie  
66, rue Notre-Dame  
L'Épiphanie (Québec) J5X 1A1**

Le comité de démolition étudiera les oppositions reçues lors d'une séance qui sera tenue le 2 juin 2025, à 18 h 30 dans la salle municipale de l'hôtel de ville.

Le présent avis est donné conformément à l'article 148.0.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 12 mai 2025

La greffière,

  
FLAVIE ROBITAILLE